

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00076  
**Propriétaire(s) :** Ali Rostami et Stephanie Roller  
**Emplacement :** 61, avenue Spadina  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 13, plan enr. 73  
**Zonage :** R4H  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire une annexe résidentielle de plain-pied dans la cour arrière du bien-fonds sur lequel se trouve leur maison isolée de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité. L'arrière du bien-fonds jouxte une voie de circulation. Le garage isolé existant sera démoli.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre l'augmentation du retrait à 5,5 mètres depuis la ligne de lot arrière, alors que le règlement stipule que lorsque la ligne de lot arrière jouxte une voie de circulation ou lorsqu'il n'y a aucune entrée ou fenêtre donnant sur la ligne de lot arrière, le retrait maximal permis est de 1,0 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.